

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-316 DU 02 JUIN 2004

Chargeant Monsieur Fassassi KAMAROU, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique de l'intérim de Madame Yvette Céline SEIGNON KANDISSOUNON, Ministre de la Santé Publique pour compter du 1^{er} juin 2004.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation du 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du 1^{er} juin 2004, Monsieur Fassassi KAMAROU, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence de Madame Yvette Céline SEIGNON KANDISSOUNON.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 02 Juin 2004

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,**


Mathieu KEREKOU

**AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MMEH 2
- SGG - MCPTN 2 - MSP 2 - AUTRES MINISTERES 20
- DEPARTEMENTS 12 - JO. 1.-**